

Règlement intérieur OAKM

1) Respect des locaux et des personnes

Un **comportement respectueux** est attendu de chacun **envers ses enseignants et ses partenaires**, notamment en se tenant aux horaires prévus des cours et en respectant le code moral de la fédération.

Chaque pratiquant doit respecter la salle mise à disposition pour les cours, ainsi que tout le matériel qui s'y trouve.

2) Hygiène et sécurité

La tenue de pratique est obligatoire pour femmes et homme : **T-shirt de sport blanc et pantalon de sport noir** (avec ou sans logos) propres, et **chaussures de sport** de salle propres.

Chaque pratiquant doit, pour suivre l'intégralité du cours, obligatoirement être en possession d'un **protège dent simple, de gants de boxe de poids adapté, de protèges-tibias et d'une coquille**. Il se doit aussi de retirer tout objet pouvant blesser soit même ou autrui (bijoux, piercings, montre ou autre). **Les ongles doivent impérativement être coupés courts**. Une hygiène correcte est attendue de chacun.

L'accès au cours sera refusé sans tenue complète. L'accès aux exercices sera limité sans équipement complet.

3) Responsabilité matérielle

Chaque pratiquant est responsable du matériel qu'il amène en cours, ainsi que de ses effets personnels. Les enseignants ne pourront être tenus responsables d'un manque de vigilance du pratiquant envers ses biens.

4) Cotisation

Chaque pratiquant doit être à jour de ses cotisations pour accéder aux cours. Les cotisations ne peuvent être remboursées ou transférées.

5) Exclusion simple ou définitive

En cas de non respect des règles mentionnées ci-dessus, l'enseignant en charge du cours peut décider d'exclure le pratiquant du dit cours. En cas de réitération ou de comportement particulièrement inadapté, le responsable du club peut décider de l'exclusion définitive du pratiquant, sans remboursement possible.